

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 419

présenté par
M. Brard, M. Sandrier, M. Muzeau

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 15 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est totalement inacceptable de dispenser des citoyens de leur devoir de solidarité.